



ET MOI...

DÉLICES D'INITIÉS

Six idées pour dépenser son argent, rêver. Ou dépenser futé.

Par *Laurence Boccara*



LE PER POUR LES INDÉPENDANTS

MISE DE DÉPART :



PROFIL DE RISQUE :



Percevant des revenus irréguliers et peu prévisibles à long terme, les travailleurs indépendants (professions libérales, artisans, commerçants, etc.) redoutent la retraite. À l'arrêt de leur activité professionnelle, auront-ils mis assez d'argent de côté pour encaisser la chute de leurs revenus et vivre tranquillement leurs vieux jours ? Pour s'obliger à constituer une cagnotte en vue de cet objectif, le Plan épargne retraite (PER) s'avère un outil de placement idéal. « Une fois ouvert, le PER peut être alimenté à la carte : régulièrement, ponctuellement ou pas du tout s'il y a des moments où l'on ne peut rien épargner », rappelle Jean-Baptiste de Pascal, directeur délégué d'Inter Invest. De plus, le titulaire du PER a le choix de déduire (ou pas) cette somme versée de son impôt sur le revenu. Pour mémoire, le plafond de déduction pour les non-salariés est bien plus généreux que celui réservé aux salariés. Il représente jusqu'à 10% du bénéfice imposable de l'année en cours, dans la limite de huit fois le prélèvement à la source, ce qui correspond à 81835 euros cette année.

MISE DE DÉPART :

- ★ ★ ★ ★ ★ Presque rien
- ★ ★ ★ ★ ☆ Très faible
- ★ ★ ★ ★ ☆ Significative
- ★ ★ ★ ★ ☆ Importante
- ★ ★ ★ ★ ★ Très élevée

PROFIL DE RISQUE :

- ZZZZZZZZ Nul
- 🍌 🍌 🍌 🍌 🍌 Très faible
- 🍌 🍌 🍌 🍌 Faible
- 🍌 🍌 🍌 🍌 🍌 Significatif
- 🍌 🍌 🍌 🍌 🍌 Important
- 🍌 🍌 🍌 🍌 🍌 Très élevé

